



**Centre
Communal
Action
Sociale**

CONSEIL D'ADMINISTRATION PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 1^{ER} JUIN 2026

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni le lundi 1^{er} juin 2026 à 18h30 (quorum atteint) dans la salle « Les Teinturiers » à la Passerelle.

Date de convocation : 26 mai 2026

Etaient présents : Béatrice DAUPHIN, Gilles BADET, Romain MOLLON, Coline PORTE, Marcelle CAUVET, Julien BONNAUD, Anne DARRIEULAT, Marie Céline ROYON, Alain LAURENDON, Monique SASILVA, Louise BERCHOUX.

Etaient excusés : Olivier JOLY, Tess GAGNAGE, Françoise DESFETES, René FRANÇON, Georges BERNE, Marc BONNEVIALLE.

Procurations : Olivier JOLY donne pouvoir à Béatrice DAUPHIN,
René FRANÇON donne pouvoir à Gilles BADET,
Tess GAGNAGE donne pouvoir à Julien BONNAUD,
Françoise DESFETES donne pouvoir à Coline PORTE.

Béatrice DAUPHIN Vice-Présidente du CCAS, ouvre la séance à 18h30.



DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Béatrice DAUPHIN demande au Conseil d'Administration de procéder à la désignation du secrétaire de séance.

Alain LAURENDON sera secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 9 MARS 2026

Béatrice DAUPHIN soumet à l'approbation du Conseil d'Administration le procès-verbal de la séance du 6 mai 2026.

Les membres du Conseil d'Administration valident à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 6 mai 2026.

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

N° 2026-21

Béatrice DAUPHIN informe l'Assemblée que le compte financier unique (CFU) est un document budgétaire commun à l'ordonnateur et au comptable.

Il se substitue au compte administratif et au compte de gestion et devient obligatoire à compter de l'exercice 2026

Il met fin à la double présentation en regroupant ces deux documents en un document unique.

Il constitue l'arrêté des comptes du CCAS au sens de l'article L1612-12 du code général des collectivités territoriales.

Les objectifs du CFU :

- Favoriser la transparence et améliorer la lisibilité de l'information financière par rapport aux comptes administratifs et comptes de gestion.
- Améliorer la qualité des comptes
- Simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leur prérogatives respectives.

Béatrice DAUPHIN explique que ce document est un document de synthèse qui rassemble tous les comptes mouvementés au cours de l'exercice et répond aux deux objectifs suivants :

- Justifier l'exécution du budget,
- Présenter l'évolution de la situation patrimoniale et financière de la commune.

Béatrice DAUPHIN explique à l'Assemblée qu'en application des dispositions de l'article L.2121-31 du code général des collectivités territoriales, le Conseil d'administration est tenu

d'approuver le compte financier unique qui lui est annuellement présenté. Aussi, le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice.

Le CFU correspond à un document unique établi conjointement par l'ordonnateur et le comptable, qui se matérialise pour une maquette règlementaire.

Béatrice DAUPHIN présente au Conseil d'administration le Compte Financier Unique 2025, tel qu'il suit :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
COMPTE ADMINISTRATIF						
Résultats reportés N-1		166 291,00 €	7 497,77 €			158 793,23 €
Opérations de l'exercice	7 188,14 €	12 771,50 €	292 238,60 €	313 211,07 €	299 426,74 €	325 982,57 €
TOTAUX	7 188,14 €	179 062,50 €	299 736,37 €	313 211,07 €	299 426,74 €	484 775,80 €
Résultats de clôture		171 874,36 €		13 474,70 €		185 349,06 €
Restes à réaliser	28 742,12 €					
TOTAUX CUMULES	28 742,12 €	171 874,36 €	0,00 €	13 474,70 €	0,00 €	156 606,94 €
RÉSULTATS DEFINITIFS		143 132,24 €	0,00 €	13 474,70 €		156 606,94 €

Alain LAURENDON précise que ce sont des documents obligatoires.

Dans le cadre des repas à domicile, Béatrice DAUPHIN explique que le plateau des repas à domicile se compose de deux parties l'une pour le chaud et l'autre pour le froid.

Béatrice DAUPHIN invite les membres du conseil d'administration à :

- APPROUVER le compte financier unique pour l'exercice 2025.

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité le compte financier unique pour l'exercice 2025.

DECISION MODIFICATVE N° 1 – EXERCICE 2026

N°2026-22

Afin de constater les résultats de l'exercice précédent, Béatrice DAUPHIN explique qu'il est nécessaire de modifier les crédits énoncés ci-dessous, de la manière suivante :



		Dépenses	Recettes
DEPENSES FONCTIONNEMENT			
6161	Assurances	1 300,00 €	
6232	Fêtes et cérémonies	5 174,70 €	
61551	Entretien et réparation de véhicule roulant	3 000,00 €	
60623	Alimentation	4 000,00 €	
RECETTES FONCTIONNEMENT			
002	Résultat fonctionnement reporté		13 474,70 €
TOTAL FONCTIONNEMENT		13 474,70 €	13 474,70 €
		Dépenses	Recettes
DEPENSES INVESTISSEMENT			
2041411	Subvention d'équipement versée budget général	50 000,00 €	
21828	Matériel roulant (Reste à réaliser 2025)	28 355,75 €	
21828	Matériel roulant	1 644,25 €	
21838	Matériel informatique	20 000,00 €	
21848	Mobilier	25 000,00 €	
2188	Autres immobilisations corporelles (Reste à réaliser 2025)	386,36 €	
2188	Autres immobilisations corporelles	36 488,00 €	
2313	Immobilisations en cours	10 000,00 €	
RECETTES INVESTISSEMENT			
001	Solde exécution section investissement report		171 874,36 €
			- €
TOTAL INVESTISSEMENT		171 874,36 €	171 874,36 €

Béatrice DAUPHIN précise que des sommes sont engagées pour les nouveaux locaux du Trait d'Union qui seront au-dessus de la Poste.

Béatrice DAUPHIN invite le Conseil d'administration à délibérer pour :

- APPROUVER la décision modificative n°1 telle que proposée ci-dessus.

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité la décision modificative n° 1 telle que proposée ci-dessous.

REGLEMENT INTERIEUR DU CCAS

N° 2026-23

Béatrice DAUPHIN présente le règlement intérieur du Centre Communal d'Action Sociale qui a été remis à chaque membre du Conseil d'Administration.

Béatrice DAUPHIN invite le Conseil d'administration à délibérer pour :

- APPROUVER le règlement intérieur tel qu'il vient de lui être présenté.

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité le règlement intérieur qui a été remis à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration.



AIDE FINANCIERE

N° 2026-24 Madame M.

Béatrice DAUPHIN présente au Conseil d'Administration la demande de Madame M. qui sollicite une aide financière pour la prise en charge de soins auprès d'un psychologue.

Béatrice DAUPHIN invite les membres du Conseil d'Administration à délibérer sur cette demande.

l'Assemblée après avoir délibéré,
DECIDE à l'unanimité d'accorder une aide financière de 420 € pour financer six seances.
La somme sera versée directement au professionnel de santé..

L'imputation budgétaire se fera comme suit :

- Fonction : 424
- Nature : 65134

AIDE ALIMENTAIRE

Dans le cadre d'une délibération en date du 4 novembre 2019 qui porte sur la convention de partenariat entre le CCAS de St Just St Rambert et l'épicerie solidaire des 4 ponts située à Andrézieux-Bouthéon,

Dans le cadre d'une délibération en date du 4 novembre 2019 qui précise le montant des bons alimentaires délivrés aux familles,

Le CCAS a accordé :

- Une aide alimentaire a deux familles sous la forme de bons alimentaires pour se rendre à l'épicerie solidaire ce qui représente une aide de 22 € pour la première famille et 22 € également pour la deuxième famille.

QUESTIONS DIVERSES

Béatrice DAUPHIN souligne que le travail mené par l'épicerie est intéressant et propose aux membres du Conseil d'Administration de découvrir l'épicerie solidaire prochainement.

Anne DARRIEUILAT qui représente la Croix-Rouge Française propose également une visite de la Croix-Rouge qui se trouve dans le même bâtiment que l'épicerie solidaire.

Marie-Céline ROYON propose de présenter les actions du Secours Populaire lors d'une séance d'un CCAS.

Béatrice DAUPHIN informe les membres du Conseil d'Administration que l'Assemblée Générale de l'épicerie solidaire aura lieu le jeudi 4 juin à Veauche.

A VOS AGENDAS

Voici les prochaines dates :

Le lundi 6 juillet 2026 à 18h30 à la Passerelle.
Le lundi 7 septembre 2026 à 18h30 à la Passerelle.
Le lundi 5 octobre 2026 à 18h30 à la Passerelle.
Le lundi 2 novembre 2026 à 18h30 à la Passerelle.
Le lundi 7 décembre 2026 à 18h30 à la Passerelle.

La séance est levée à 19h30

LA VICE- PRESIDENTE DU CCAS
BEATRICE DAUPHIN



LE SECRETAIRE DE SEANCE
ALAIN LAURENDON

